

Bref

CENTRE D'ETUDES ET DE RECHERCHES SUR LES QUALIFICATIONS

LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL

Un marché en construction

De la conservation des monuments historiques à la réparation du bâti existant, l'intervention sur le patrimoine architectural apparaît comme un marché d'avenir du bâtiment. L'intérêt du public, la perception des enjeux économiques et touristiques que représente la qualité du cadre urbain et paysager, forment un contexte favorable que viennent soutenir diverses initiatives émanant des milieux professionnels et de l'État. Pourtant les différents acteurs intervenant sur le patrimoine architectural apparaissent encore trop dispersés, trop atomisés, pour construire une offre adaptée à la diversité de la demande. La préservation et la valorisation du patrimoine bâti requièrent par ailleurs des qualifications spécifiques qu'il est nécessaire d'analyser et de préciser pour que le marché du patrimoine architectural puisse se structurer et conquérir son autonomie au sein du secteur du bâtiment.

Englobant les monuments historiques, c'est-à-dire les édifices classés ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, le « patrimoine architectural » constitue un ensemble bien plus vaste qui comprend également le patrimoine que l'on qualifie parfois de « non protégé », « de pays » ou « de proximité ». Partiellement assimilable aux travaux sur le bâti ancien de plus de 50 ans, l'intervention sur le patrimoine architectural représenterait environ un tiers de l'activité du secteur du bâtiment. Mais il s'agit d'un marché encore peu défini.

L'ENJEU : CONSTRUIRE LE MARCHÉ DU PATRIMOINE

Faute de données rétrospectives concernant les interventions sur le patrimoine architectural, l'importance économique de ce marché et son évolution ne peuvent être appréciées qu'à partir d'un secteur d'activité plus large : l'intervention sur le bâtiment existant qui, outre les travaux d'entretien et de rénovation, englobe la maintenance des infrastructures industrielles et la réhabilitation des logements sociaux. Entre 1970 et 1986, ce secteur s'est considérablement développé : il est passé de 29 % à 50 % du marché du bâtiment. Dans la période qui a suivi, sa croissance s'est poursuivie, à un rythme toutefois un peu plus faible que celui de la construction neuve (cf. graphique page 2). Durant la crise du bâtiment, de 1993 à 1997, il n'a plus progressé mais a soutenu l'activité du bâtiment alors que la construction neuve était en forte baisse. Depuis, cette dernière a fortement progressé et la part des travaux d'entretien a légèrement reculé. Après l'essor des années 70 et 80, l'in-

tervention sur le bâti semble avoir cessé de remporter des parts de marché.

L'engouement du public, la capacité à mieux évaluer la « valeur » des biens culturels et à les intégrer dans une perspective de développement économique, forment pourtant un contexte favorable à l'essor du marché du patrimoine architectural. Mais, en dehors du domaine bien délimité des monuments historiques, l'intervention sur le patrimoine architectural n'a pas conquis son autonomie et ne fait toujours pas l'objet de stratégies permettant d'élaborer une véritable politique d'offre. Les entreprises du bâtiment risquent ainsi de négliger un marché d'avenir.

Diverses initiatives récentes soutiennent l'émergence d'un marché du patrimoine architectural. Elles visent trois catégories d'interlocuteurs qui ont un rôle essentiel dans l'édification de ce marché : les collectivités locales et la maîtrise d'ouvrage institutionnelle ; la maîtrise d'œuvre ; et les particuliers, qui constituent une maîtrise d'ouvrage occasionnelle. Depuis 1995, le concours « Les rubans du patrimoine » récompense les communes ayant réalisé des opérations de restauration. Un premier palmarès de la réhabilitation a été organisé en 2001 pour distinguer des interventions architecturales sur un bâti existant. Depuis 1998, des « Journées du patrimoine de pays » s'adressent au grand public. Ces différentes initiatives ne suffisent toutefois pas à définir et structurer le marché du patrimoine architectural. Il paraît nécessaire de développer la réflexion et la concertation au sein de la maîtrise d'œuvre afin de renforcer la commande sur le patrimoine, mais aussi de préciser les caractéristiques des entreprises et les qualifications des professionnels intervenant sur ce marché.

LES ARCHITECTES, DES ACTEURS DE L'ÉDIFICATION DU MARCHÉ

Face à une demande potentiellement importante d'intervention sur le patrimoine architectural, les acteurs paraissent trop dispersés et atomisés pour mettre en forme une réponse économique. Que le client entre directement en contact avec les entreprises ou qu'il s'adresse à un architecte, il doit être conseillé et bénéficier de prestations qui ajoutent de la valeur au bâti. Il entre en effet dans la mission de la maîtrise d'œuvre de concevoir des projets respectueux de la valeur architecturale et historique des lieux, d'exposer ces projets de façon à ce qu'ils soient compris par le client et menés à bien par les entreprises. Or, à l'exception de l'intervention sur les monuments historiques, les architectes ne se sont que récemment intéressés à la restauration ou à la réhabilitation : de 8 % en 1982, le taux de pénétration des architectes sur le marché du bâti existant est passé à 20 % en 2000.

Constitués en association, marqués par leur passage à l'École de Chaillot, soucieux de valoriser les compétences acquises en restauration et en réhabilitation, les « architectes du patrimoine » semblent appelés à jouer un rôle privilégié pour conforter la commande architecturale sur le patrimoine. Sous cette appellation coexistent toutefois trois groupes professionnels aux activités différentes :

- Les « architectes en chef des monuments historiques » constituent un corps d'élite auquel l'Administration confie la restauration des monuments historiques. Leurs responsabilités les soumettent à des contraintes particulières de restauration. Ayant souvent en charge un ou plusieurs édifices « majeurs » – grands châteaux ou cathédrales –, ils doivent veiller particulièrement à la résistance dans le temps des travaux effectués. De tels édifices sollicitent plus des qualités de conservateur que de créateur.

- Deux tiers des architectes du patrimoine travaillent uniquement en cabinet et réalisent une part significative de leur chiffre d'affaires, en moyenne un tiers, avec la construction neuve. Ils se présentent comme « architecte généraliste », s'intéressent à la création en site ancien, apprécient la liberté de conception et de création qui caractérise les opérations de réutilisation ou de réaffectation des édifices. Les agences d'architecture couvrent selon les cas tout ou partie du marché du patrimoine architectural : les monuments historiques, mais aussi les abords de monuments historiques, les zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ou les secteurs sauvegardés, et enfin le patrimoine non protégé. Si l'activité sur le patrimoine en général est jugée en expansion, c'est l'intervention sur le patrimoine non protégé qui augmente le plus : elle est estimée en croissance dans 32 % des agences et en diminution dans seulement 6 %.

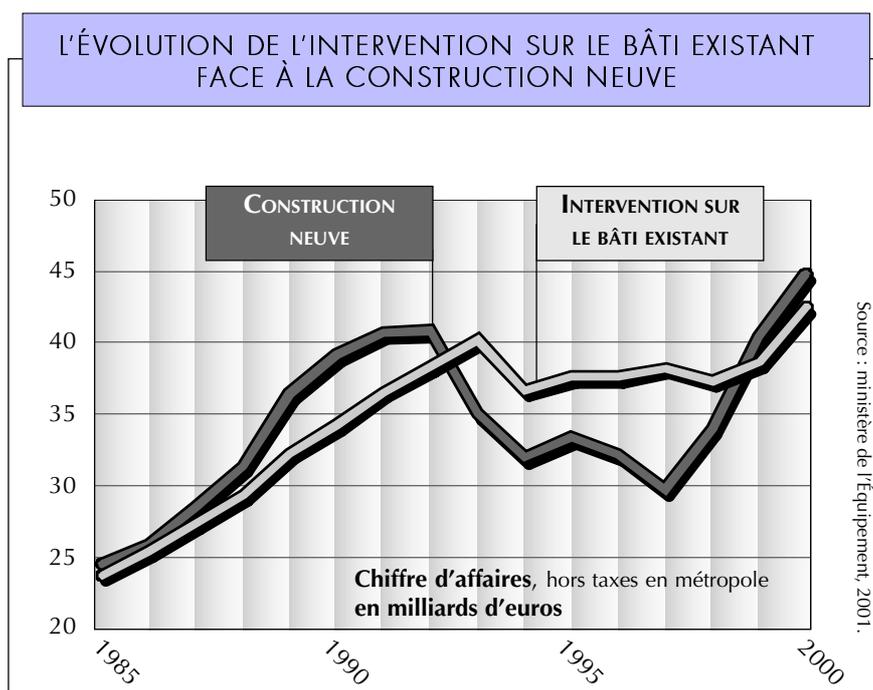
- Fonctionnaires, les « architectes des bâtiments de France » ont des attributions en maîtrise d'œuvre limitées à l'entretien

des monuments historiques. Ils ont des fonctions d'animation et de conseil qui les amènent à prendre en compte des ensembles urbains, des paysages. Nombre d'entre eux se disent d'ailleurs urbanistes.

Au sein de ces trois groupes dominent des visions du patrimoine architectural, mais aussi des démarches de conservation et de restauration, qui laissent toutefois à chaque architecte des marges de liberté lui permettant d'affirmer sa spécificité. Certains abordent le patrimoine par les monuments historiques. D'autres sont impliqués dans des décisions sur l'évolution de l'espace architectural, des paysages, et doivent s'efforcer de concilier création et préservation. D'autres enfin abordent souvent le patrimoine sous l'angle de la réhabilitation et de la réutilisation des édifices. Ces approches génèrent des identités professionnelles différentes, mais deux facteurs au moins viennent réduire la distance entre les architectes du patrimoine. Les possibilités de mobilité professionnelle entre les différents groupes ne sont pas négligeables, et cela facilite la communication et l'échange d'expériences. Par ailleurs, au sein de chaque groupe, les architectes peuvent diversifier leur activité en exerçant des fonctions de conseil ou en cumulant missions de service public et commandes privées. L'Association des architectes du patrimoine, qui rassemble ces professionnels aux parcours et activités diverses, pourrait contribuer à développer les échanges nécessaires au renforcement de la commande architecturale.

ENCOURAGER LES ÉCHANGES SUR LES DÉMARCHES DE RESTAURATION

Les architectes participent volontiers aux initiatives de promotion du patrimoine : journées d'information et salons, visites de chantier, cours, conférences, colloques, accueil de publics scolaires... Ils sont ouverts à l'intervention des associations de sauvegarde du patrimoine, estimant qu'elles font dans l'ensemble un bon travail de communication, veillent



efficacement au patrimoine et collectent de précieuses informations. Les architectes montrent, au travers de leurs propositions, qu'ils ont conscience du caractère collectif de la dynamique à engager en faveur du patrimoine architectural. Ils souhaitent plus d'échanges entre partenaires intervenant dans les opérations de restauration, estiment indispensable de mieux diffuser les connaissances pour « *ne pas enfermer le patrimoine dans un ghetto, fût-il honoré et respecté* ». Cela les conduit à souhaiter le développement de l'enseignement sur le patrimoine à l'école, dans la formation des « artisans » et dans les écoles d'architecture. Certains y apportent déjà leur contribution. Cette ouverture devrait être sollicitée pour faire avancer la réflexion sur deux problèmes souvent évoqués par les architectes : l'entretien des édifices et la prise en charge du patrimoine non protégé.

Nombre d'architectes estiment en effet que l'entretien des édifices pose problème. Les crédits d'État sont insuffisants. Privés ou publics, les maîtres d'ouvrages ne sont pas assez convaincus des mérites de l'entretien, pourtant plus respectueux de l'authenticité du patrimoine et moins coûteux que la restauration. Quelques initiatives fédérant l'ensemble des partenaires – propriétaires, architectes, entreprises – autour de cet objectif ont été prises comme, par exemple, le « protocole interprofessionnel pour l'entretien, la conservation et la valorisation des bâtiments existants », signé en 1997 par la Compagnie des architectes de copropriété. Il semble toutefois que les méthodes d'intervention dans ce domaine doivent encore évoluer, et notamment intégrer les démarches en matière de conservation préventive.

La diversité des points de vue sur la façon de prendre en charge le patrimoine indique bien que des démarches appropriées sont à construire en direction de ce que l'on appelle le « patrimoine de proximité » ou « patrimoine de pays ». Certains architectes combattent l'idée d'une distinction entre monuments historiques et patrimoine non protégé. Selon eux, « *il n'y a pas de petite architecture, pas de petit patrimoine* ». D'autres admettent une hiérarchisation en fonction de « l'intérêt architectural » des édifices. Pour eux, des démarches d'entretien, de restauration moins rigides que pour les édifices protégés permettraient de ne pas décourager les propriétaires avec des projets aux coûts prohibitifs. D'autres architectes enfin entendent se saisir du patrimoine de pays pour combattre les tendances à la « muséification » et inventer des approches plus respectueuses de l'authenticité qui fait la valeur, mais aussi la fragilité, de ce patrimoine.

Le dialogue entre architectes, comme la communication avec les partenaires intervenant sur le patrimoine architectural, pourrait aussi s'appuyer sur une réflexion théorique. Or, la diversité des contextes et des projets de restauration, les multiples contraintes que comportent ces opérations, font obstacle à cette réflexion. Pour la majorité des architectes, les doctrines de restauration ne sont pas des repères, des références qui permettent de se positionner, de réfléchir, voire d'expliquer le parti pris d'une intervention. Le projet de restauration est le fruit de la confrontation d'une sensibilité à un bâti existant. Cette faiblesse du débat doctrinal tend à laisser les architectes seuls dans un face à face avec l'unicité de l'œuvre et les expose aux contingences, à l'affrontement des pouvoirs.

MIEUX IDENTIFIER LES COMPÉTENCES DES ENTREPRISES ET RÉPONDRE AUX BESOINS EN PERSONNELS QUALIFIÉS

Les architectes évoquent deux difficultés dans la prise en charge des travaux de restauration et de réhabilitation : d'une part l'articulation entre les différents segments du marché du patrimoine architectural et les entreprises, d'autre part les besoins en qualifications.

Ils se plaignent du faible nombre d'entreprises prestataires sur le marché des monuments historiques. Cela explique selon eux les appels d'offres infructueux et les délais importants dans la mise en œuvre des chantiers. Ils jugent la concurrence quelquefois insuffisante entre les entreprises détentrices d'une qualification « monuments historiques ». En outre, l'étroitesse du marché conduit celles-ci à se porter sur d'autres segments de marché et notamment celui du patrimoine non protégé. Elles y ont des atouts face à une maîtrise d'œuvre soucieuse de la qualité d'exécution des travaux et tentée parfois par un raisonnement du type « qui peut le plus, peut le moins »... Un raisonnement qui n'est toutefois pas sans risque : dans un rapport du Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB), le président du Groupement des entreprises de monuments historiques s'inquiète des pertes de substances de la profession « *par l'utilisation de plus en plus fréquente de la main-d'œuvre spécialisée « monuments historiques » dans des travaux de réhabilitation courante qui mettent en jeu une technicité et surtout un mode d'organisation du travail complètement différents* ».

La qualification des personnels, l'organisation des entreprises pourraient ainsi pâtir de cette confusion entre monuments historiques et patrimoine architectural. D'autant que cela contribue aussi à masquer le problème des entreprises qui, sans être détentrices d'une qualification « monuments historiques », veulent se porter sur le marché du patrimoine non protégé : pour les architectes, elles doivent en effet préciser les compétences qui leur permettraient de se démarquer et de justifier leur ambition à intervenir sur ce patrimoine.

Du point de vue des qualifications, la majorité des architectes estiment que la capacité des entreprises à exécuter des travaux sur le patrimoine est insuffisante, soit qu'elles n'aient pas assez développé les compétences-clés nécessaires à une bonne réalisation de la commande, soit qu'elles aient des difficultés à trouver et renouveler leur personnel qualifié. Cette pénurie touche en particulier la main-d'œuvre chargée du gros œuvre et en premier lieu, les maçons et les menuisiers, suivie des charpentiers et des couvreurs.

Les architectes s'avèrent également critiques sur certaines évolutions du secteur : abus de produits industriels, pratique quasi systématique de substitution au détriment de la réparation, délitescence des métiers. Or, selon eux, la maîtrise des savoir-faire traditionnels est fondamentale car elle est aussi un moyen d'acquérir des qualités plus larges : coup d'œil, désir de fabriquer, sens des proportions... La connaissance des matériaux et des techniques anciennes permet de choisir les opérations idoines sur les édifices à restaurer ou à entretenir. Elle doit être suffisamment partagée pour que chacun puisse détecter l'usage qui a été fait de

ces techniques sur les édifices et prendre les bonnes décisions sur les chantiers. La diffusion d'une « culture de l'ancien » est une des conditions de l'éveil de la sensibilité au patrimoine. Au-delà de la connaissance des techniques anciennes, la maîtrise du vocabulaire décoratif, les connaissances historiques et la culture des styles sont des atouts indispensables. Il est aussi nécessaire de maîtriser les savoir-faire spécifiques à la conservation et à la restauration, qu'ils appartiennent à la tradition des métiers ou intègrent des technologies nouvelles de nettoyage, de réparation, de préservation ou de consolidation des matériaux...

ENTREPRISES ET ORGANISMES DE FORMATION ONT AUSSI UN RÔLE IMPORTANT À JOUER

Si la restauration des monuments historiques est fortement structurée autour d'une maîtrise d'œuvre, d'entreprises qualifiées réunies en groupement, d'écoles spécialisées, l'intervention sur le patrimoine non protégé l'est encore très peu. Les organisations professionnelles du bâtiment ont certes pris des initiatives pour encourager la construction et l'identification d'une offre étendue à l'ensemble du marché du patrimoine architectural. Ainsi, en 1998, la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB) a créé le certificat d'identité professionnelle (CIP) Patrimoine, document dans lequel les entreprises artisanales consignent leurs références de travaux à l'issue d'un stage de formation portant sur le cadre réglementaire, le rôle des principaux acteurs chargés de la gestion et de la préservation du patrimoine bâti, et l'histoire du patrimoine. Sous son impulsion, deux diplômes d'universités ont également été créés à l'intention des artisans désireux de se qualifier dans le domaine du patrimoine architectural. Depuis 2001, la Fédération française du bâtiment (FFB) propose une formation intitulée « Patrimoine bâti ancien » qui, sous condition de présenter trois références de travaux sur des bâtiments de plus de 50 ans, permet aux entreprises d'apposer la mention « Patrimoine bâti » sur leur certificat de qualification QUALIBAT. La FFB a en outre rejoint les membres de la Fondation du patrimoine, organisme créé en 1996 pour promouvoir la sauvegarde, la connaissance et la mise en valeur du patrimoine de proximité.

Ces initiatives pour construire et structurer le marché du patrimoine sont encore fragmentaires et dispersées. En dehors du Compagnonnage et de quelques institutions spécialisées qui contribuent largement à la reproduction des savoirs traditionnels, la frontière entre les qualifications nécessaires à l'intervention sur le patrimoine architectural – qui intègrent également des technologies nouvelles – et les autres qualifications du bâtiment reste encore floue. Il se peut toutefois que l'essor dans le bâtiment des formations et des qualifications essentiellement orientées vers la pose et le montage, et

donc la construction neuve, oblige à préciser qu'elles sont les qualifications utiles au patrimoine, et en particulier au patrimoine non protégé.

Paul Kalck (Céreq) et Jacques Pillemont (Cerfise).

POUR EN SAVOIR PLUS

- « Un contexte porteur pour la qualité architecturale des réhabilitations », interview de Wanda Diebolt, directrice de l'architecture et du patrimoine, *Le Moniteur des travaux publics et du bâtiment*, n° 5093, 6 juillet 2001.
- *Évolution des entreprises de restauration des monuments historiques*, Éric Baumelin et Daniel Canela rapport du Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB), mars 2000.

ENQUÊTE AUPRÈS DES ARCHITECTES DU PATRIMOINE

À la demande de la Direction de l'architecture et du patrimoine du ministère de la Culture et de la Communication, et avec l'appui de l'association des Architectes du patrimoine, le Céreq a débuté fin 2001 une étude qui a pour objectif d'analyser l'offre de formation et les besoins en qualifications en matière de patrimoine.

Cette étude comprend deux volets. Le premier, sur lequel s'appuie l'analyse présentée dans ce *Bref*, porte sur les attentes de la maîtrise d'œuvre. Elle vise en particulier à recueillir son point de vue sur l'évolution des activités relatives au patrimoine architectural et sur les besoins en qualification. Pour ce faire, le Céreq a réalisé, avec la collaboration du Centre d'études, de recherches et de formation institutionnelle du Sud-Est (Cerfise), une enquête auprès de 283 des 700 architectes du patrimoine, diplômés du Centre des hautes études de Chaillot. Elle a été menée à partir d'un questionnaire diffusé par voie postale mais également à partir d'un site internet mis à la disposition des architectes du patrimoine. Ces derniers ne recouvrent pas l'ensemble d'un marché qui reste ouvert aux architectes non spécialistes et à d'autres professions comme les architectes d'intérieur, lesquels peuvent intervenir seuls lorsque les opérations ne nécessitent pas de permis de construire. Le choix de faire porter l'enquête sur cette population a été guidé par la volonté d'interroger des experts en matière de conservation, de restauration, de réutilisation et de réhabilitation du patrimoine architectural.

Le second volet de l'étude a quant à lui pour objectif d'analyser l'offre de formation. Il débutera cette année par des investigations menées auprès d'entreprises et d'organismes de formation.

ISSN
0758 1858

Céreq

Reproduction autorisée à condition expresse de mentionner la source.
Dépôt légal n° 49-459.

Administration : Céreq, 10, place de la Joliette, BP 21321, 13567 Marseille cedex 02.
Tél. 04 91 13 28 28. Fax : 04 91 13 28 80.
<http://www.cereq.fr>

Direction de la publication : Hugues Bertrand. Rédaction : Isabelle Bonal.
Commission paritaire n° 1063 ADEP.